



### Gestion du programme

AGTH Commission de l'agrégation en sciences religieuses

**Responsable académique** : Monique Foket

**Contact** : Chantal Houbart

Tél. 010474585

jacob@stec.ucl.ac.be

### Objectif de la formation

Le diplôme d'agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur (AESS) est le titre requis pour enseigner une discipline au programme des trois dernières années de l'enseignement secondaire.

Les objectifs de formation sont définis en référence au métier d'enseignant et aux compétences professionnelles qu'il exige (cf. ci-dessous, contenu du programme).

1. Dès le début de la formation, les étudiants sont mis en contact avec le terrain scolaire et la réalité de l'enseignement. Cette immersion dans le milieu scolaire alimente deux séminaires d'analyse des pratiques observées et vécues par les étudiants dans le cadre de leurs stages (le Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages et le Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs). L'ensemble de la formation est donc construit, dès le départ, sur l'expérience acquise à travers les stages de façon à créer un aller-retour permanent entre la théorie et la pratique.
2. La connaissance d'une discipline, particulièrement nécessaire à son enseignement, ne suffit cependant pas à l'exercice de la profession. Celle-ci, à tout moment, prend appui sur de nombreuses compétences qui sont communes à tous les enseignants, par exemple : comprendre l'adolescent en situation scolaire, gérer le groupe-classe, connaître l'institution scolaire. Le programme de formation vise donc au développement de véritables synergies entre les cours transversaux (tronc commun) et les cours disciplinaires.
3. La formation didactique dans une discipline gagne à être ouverte à d'autres disciplines, ce qui suppose le développement chez les futurs enseignants de compétences relatives au travail en équipe. Le programme comprend donc plusieurs séminaires qui sont autant d'occasions de discussions et d'échanges entre étudiants de plusieurs agrégations afin de leur apprendre à confronter entre eux (et plus tard avec leurs collègues) leurs observations, leurs analyses et leurs pistes de solution.

### Conditions d'admission

Pour être admis au programme, l'étudiant doit être inscrit en licence ou être titulaire d'un diplôme de licence ou d'un diplôme reconnu équivalent.

### Admission, inscriptions, scénarios de formation

#### Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'université sont reprises à l'adresse web des renseignements généraux : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>. Outre l'inscription au rôle de l'UCL (Halles universitaires, Secrétariat des Étudiants), les étudiants sont tenus de s'inscrire au secrétariat de leur faculté.

#### Inscriptions en étalement

Les programmes qui concernent l'agrégation couvrent une année d'études. Cependant, pour autant qu'il respecte un certain nombre de pré-requis fixés dans le déroulement chronologique du programme et l'alternance souhaitée entre certaines activités de formation, l'étudiant peut répartir les enseignements de son programme sur plusieurs années. Dans ce cas, les inscriptions sont prises en étalement.

#### Trois scénarios de formation

La formation des AESS est organisée selon trois scénarios:

1. **Agrégation intégrée** à la formation disciplinaire : l'étudiant réalise entièrement sa formation d'agrégation parallèlement à sa formation disciplinaire. L'étudiant est enregistré sous le couvert d'une inscription secondaire. Cette inscription en étalement est prise chaque année autant de fois que nécessaire jusqu'au moment de l'obtention du diplôme de base de 2e cycle.

2. **Agrégation décalée mais partiellement intégrée à la formation disciplinaire** : l'étudiant commence sa formation d'agrégation durant sa formation disciplinaire, mais il la termine après sa licence. L'étalement est maintenu une année après l'octroi du diplôme de 2e cycle.
3. **Agrégation reportée après la formation disciplinaire** : l'étudiant réalise entièrement sa formation d'agrégation après sa licence. L'agrégation reportée se déroule soit en un an, soit en étalement. L'étalement, sauf situation tout à fait particulière, ne dépasse pas deux années consécutives.

## Contenu du programme

Conformément au Décret du 8 février 2001, le volume horaire de la formation est de 300 heures. Le programme complet des enseignements, la liste des cours et les cahiers des charges seront disponibles dans les Facultés et pourront être consultés sur le site Web <http://www.ucl.ac.be/etudes/programmes/reli2a.html>

### A. Stages en milieu scolaire

RELI9001 Stages d'enseignement[60h] Monique Foket

Les stages d'enseignement sont normalement constitués de 40 "leçons" faisant l'objet d'une évaluation. Toutefois, un maximum de 10 de ces heures pourront être consacrées à d'autres activités pédagogiques. Les activités hors-leçons seront proposées par l'étudiant dans le cadre d'un projet, dont le contenu sera au préalable discuté et agréé par le Directeur des stages.

*Contexte scolaire des stages* : ils seront diversifiés du point de vue des formes d'enseignement, des sections, des publics, des niveaux d'âges des élèves.

*Alternance des stages et des enseignements* : dès le début de la formation, les stages s'articulent étroitement aux enseignements et sont organisés en alternance avec eux. *Le Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages et le Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs* constituent les lieux privilégiés d'articulation de la pratique à la théorie.

### B. Cours

Les cours, exercices et séminaires sont structurés en un tronc commun à toutes les agrégations de l'UCL (sigle AGRE) et une partie spécifique à chaque agrégation (sigle disciplinaire). Les cours à sigle AGRE sont répétés à des moments différents. Les étudiants peuvent ainsi choisir de suivre ces cours au moment qui leur convient le mieux.

#### Module 1 : Réfléchir sur les pratiques d'enseignement et leur contexte

<u>RELI2350</u>	Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages (volet A: enseignement religieux)[15h] (1 crédit)	Bernadette Wiame
<u>AGRE2100</u>	Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs[15h] (2 crédits)	Etienne Bocquet, André Buron (coord.), Christian Lannoye
<u>AGRE2200</u>	Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages (volet B)[15h] (2 crédits)	Ghislain Carlier (coord.), Jean-Louis Dufays, Philippe Parmentier, Marc Romainville, Sophie Todoroff (supplée Cécile Vander Borgh), Cécile Vander Borgh

#### Module 2 : Concevoir, planifier et évaluer des pratiques d'enseignement et d'apprentissage

<u>AGRE2211</u>	Didactique générale : théories et pratiques[22.5h] (2 crédits)	Philippe Parmentier, Marc Romainville (coord.), Cécile Vander Borgh
<u>AGRE2221</u>	Apprendre et enseigner avec les nouvelles technologies et exercices[15h+15h] (2 crédits)	Marcel Lebrun (coord.), Michel Leffitz, Costantino Maeder
<u>RELI2230</u>	Les aspects législatifs, politiques et socio-économiques spécifiques à l'enseignement religieux[15h] (1 crédit)	Henri Derroitte
<u>RELI2320</u>	Didactique de l'enseignement religieux[30h+15h] (3.5 crédits)	Monique Foket
<u>RELI2520</u>	Réflexion sur le contenu des programmes[15h] (1 crédit)	Monique Foket
<u>RELI2530</u>	Communication d'un savoir scientifique dans l'enseignement religieux[15h] (1 crédit)	Henri Derroitte
<u>RELI2920</u>	Séminaire d'enseignement religieux[15h] (2 crédits)	Monique Foket

#### Module 3 : Animer un groupe. Travailler en équipe

<u>AGRE2320</u>	Séminaire de formation à la relation interpersonnelle et à la gestion d'un groupe[15h+7.5h] (2 crédits)	Béatrice Brou, Bernard Demuysere, Christian Lannoye, Christine Liesse, Pierre Meurens, Marie-Cécile Wagner (coord.)
<u>AGRE2310</u>	Exercices de micro-enseignement[15h] (2 crédits)	Marie-Cécile Wagner

#### Module 4 : Comprendre et analyser l'institution scolaire

<u>AGRE2410</u>	L'adolescent en situation scolaire[22.5h] (2 crédits)	Anne d'Alcantara, Philippe van Meerbeeck
<u>AGRE2420</u>	L'institution scolaire et son contexte[22.5h] (2 crédits)	Etienne Bocquet, André Buron (coord.), Dominique Grootaers

### **Mémoire**

Selon les agrégations, l'étudiant a la possibilité de réaliser un mémoire de licence portant sur la didactique de sa discipline.

### **Évaluation - dispenses**

#### **Unités capitalisables**

Le résultat d'un examen peut donner lieu à l'obtention d'une unité capitalisable dont la durée de validité est de 5 ans. L'examen sur une matière doit être présenté à l'une des sessions de l'année académique durant laquelle son enseignement a été suivi par l'étudiant.

#### **Dispenses**

Les étudiants qui, durant leur licence, auraient suivi un cours qui pourrait être jugé au moins équivalent à un cours du programme de l'agrégation peuvent demander, par requête écrite adressée au responsable du programme de l'agrégation, à être dispensés de suivre le cours concerné et, éventuellement, à être crédités des unités capitalisables correspondantes.